

**Extrait de l'Arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'État
d'assistant familial
NOR : SANA0620922A**

Assistant familial 1. Référentiel professionnel - 1.3. Domaines de compétences

Domaine de compétences 1

Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.

- 1.1. Répondre aux besoins physiques de l'enfant
- 1.2. Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant
- 1.3. Répondre au besoin de soins
- 1.4. Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

Domaine de compétences 2

Accompagnement éducatif de l'enfant

- 2.1. Favoriser le développement global de l'enfant
- 2.2. Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant

Domaine de compétences 3

Communication professionnelle

- 3.1. Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial
- 3.2. Communiquer avec les intervenants extérieurs

DOMAINE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCE
DC1. Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.	1.1. Répondre aux besoins physiques de l'enfant	Savoir mobiliser les ressources matérielles et humaines pour accueillir l'enfant en fonction de ses besoins, de son développement et de son histoire. Savoir adapter le cadre de vie, le rythme de vie et l'hygiène de vie au développement de l'enfant, en respectant sa personnalité et son intimité.
	1.2. Contribuer à répondre aux	Savoir favoriser l'établissement de liens répondant aux besoins de

	besoins psychiques de l'enfant	<p>l'enfant.</p> <p>Savoir permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions et sa vision de la situation.</p> <p>Savoir préserver l'image de la famille de l'enfant et notamment dans sa manière d'en parler ou de lui parler</p>
	1.3. Répondre au besoin de soins	Savoir prendre en compte les besoins de soin primaire de l'enfant
	1.4. Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil	<p>Savoir identifier et veiller à la place de l'enfant dans la famille d'accueil tout au long du placement, en sachant avoir recours à l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Savoir s'exprimer dans l'équipe pluridisciplinaire sur les interactions entre les membres de la famille d'accueil et l'enfant, dans le respect de sa parole et de son intérêt.</p>
DC2. Accompagnement éducatif de l'enfant	2.1. Favoriser le développement global de l'enfant	<p>Savoir proposer à l'enfant un modèle éducatif, en lien avec le projet personnalisé le concernant, et l'adapter à son histoire familiale, à sa culture, à l'étape de son développement.</p> <p>Savoir permettre à l'enfant d'exprimer ses attentes et ses projets personnels.</p>
	2.2. Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant	<p>Savoir repérer les besoins d'un enfant en termes d'apprentissage et se donner les moyens de connaître les outils ou les lieux ressources pour les satisfaire.</p> <p>Savoir permettre à l'enfant de s'inscrire dans un environnement social, en fonction de son âge.</p> <p>Savoir contribuer à l'accès à l'autonomie.</p>
DC3. Communication professionnelle	3.1. Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial	<p>Savoir identifier les missions et le fonctionnement de l'institution dans laquelle on travaille.</p> <p>Repérer et respecter les places, fonctions et responsabilités de chacun et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants.</p> <p>Savoir participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet pour l'enfant.</p> <p>Savoir appliquer les principes de confidentialité.</p>
	3.2. Communiquer avec les intervenants extérieurs	<p>Savoir se repérer dans le système de protection sociale et connaître ses différentes institutions.</p> <p>Savoir adapter sa communication extérieure en fonction des règles établies par le service dans le respect de la discrétion professionnelle.</p>

Remarque : conformément à la définition de la profession, le terme « enfant » dans ce document désigne indifféremment « l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur ».

Assistant familial - 2. Référentiel de certification

BLOCS DE COMPÉTENCES	INTITULÉ ET DURÉE DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
<p style="text-align: center;">DC 1 - Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil</p>	<p>Entretien sur dossier 45 minutes Constitution du dossier (une vingtaine de pages comprenant un minimum de 5 pages écrites) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation personnelle et/ou famille : parcours, cheminement professionnel (2 pages maxi) ; - présentation de l'institution ou cadre de travail ; - présentation d'observations relatives à l'accueil familial en lien avec les apports théoriques de la formation et les enseignements dégagés de l'expérience. 	<p style="text-align: center;">Dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion autour de l'accueil familial permanent : <ul style="list-style-type: none"> - préparation de l'accueil familial ; - difficultés rencontrées ; - enseignements dégagés. <p>La constitution du dossier doit être progressive tout au long de la formation. Le candidat dispose d'une grande autonomie dans le contenu et la forme du dossier (notes prises en cours d'accueil, articles, documents, etc.) qui doit toutefois respecter le cadre général ci-dessus mentionné. Le candidat peut choisir d'axer son dossier sur une problématique particulière de l'accueil familial permanent.</p>	<p>Epreuve ponctuelle organisée en centre d'examen au niveau régional.</p> <p>Le dossier sera transmis au jury avant l'épreuve afin que ses membres puissent en prendre connaissance et préparer l'entretien et les questions devant être soulevées</p>
OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>Vérifier les capacités du candidat à prendre en compte les apports de la formation et à les mettre en oeuvre dans l'accueil et l'intégration de l'enfant. C'est la capacité à accueillir et à intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil qui est évaluée et non le dossier qui n'est que le support de l'entretien (voir indicateurs de compétences). Il n'y a donc lieu d'évaluer que la cohérence d'ensemble et non l'expression écrite.</p>	<p>Répondre aux besoins physiques de l'enfant ; Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant ; Répondre aux besoins de soins ; Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil.</p>	<p>Savoir mobiliser les ressources matérielles et humaines pour accueillir l'enfant en fonction de ses besoins, de son développement et de son histoire ; Savoir adapter le cadre de vie, le rythme de vie et l'hygiène de vie au développement de l'enfant, en respectant sa personnalité et son intimité ; Savoir favoriser l'établissement de liens répondant aux besoins de l'enfant ; Savoir permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions et sa vision de la situation ; Savoir préserver l'image de la famille de</p>	<p style="text-align: center;">Formateur ; Professionnel justifiant d'une expérience professionnelle en accueil familial permanent : employeur ou salarié.</p> <p>Les interrogateurs ne peuvent avoir de lien avec le candidat.</p>

		<p>l'enfant notamment dans sa manière d'en parler ou de lui parler ;</p> <p>Savoir prendre en compte les besoins de soin primaire de l'enfant ;</p> <p>Savoir identifier et veiller à la place de l'enfant dans la famille d'accueil tout au long du placement, en sachant avoir recours à l'équipe pluridisciplinaire ;</p> <p>Capacité à s'exprimer dans l'équipe pluridisciplinaire sur les interactions entre les membres de la famille d'accueil et l'enfant, dans le respect de sa parole et de son intérêt.</p>	
BLOCS DE COMPÉTENCES	INTITULÉ ET DURÉE DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 2 - Accompagnement éducatif de l'enfant	Etude de cas 2 heures	A partir d'une situation concrète, quelques questions à réponses courtes et questions à choix multiples permettant d'évaluer le positionnement professionnel du candidat sur l'accompagnement éducatif.	Epreuve ponctuelle organisée en centre d'examen au niveau régional.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES	INTERROGATEURS ou correcteurs
Vérifier les capacités du candidat à participer à la mise en oeuvre du projet éducatif en direction de l'enfant (voir indicateurs de compétences) ; Capacité à justifier d'un choix éducatif face à une situation de la vie quotidienne.	Favoriser le développement global de l'enfant ; contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant	Savoir proposer à l'enfant un modèle éducatif, en lien avec le projet personnalisé le concernant, et l'adapter à son histoire familiale, à sa culture, à l'étape de son développement ; Savoir permettre à l'enfant d'exprimer ses attentes et ses projets personnels ; Savoir repérer les besoins d'un enfant en terme d'apprentissage et se donner les	Formateur ; Professionnel justifiant d'une expérience professionnelle en accueil familial permanent : employeur ou salarié

		moyens de connaître les outils ou les lieux ressources pour les satisfaire ; Savoir permettre à l'enfant de s'inscrire dans un environnement social, en fonction de son âge.	
BLOCS DE COMPÉTENCES	INTITULÉ ET DURÉE DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC3 - Communication professionnelle	Epreuve orale de communication 30 minutes - Deux évaluations (en milieu et fin de formation) entre centre de formation, employeur et candidat donnent lieu à un rapport de chacun de ces 3 intervenants.	Entretien avec le jury portant sur l'environnement professionnel du candidat. Le livret de formation incluant des écrits du candidat et les rapports d'évaluation (mentionnés ci-contre) permet au jury d'orienter l'entretien.	Epreuve ponctuelle organisée en centre d'examen au niveau régional avec pour support le livret de formation comprenant, outre les rapports d'évaluations, le projet de formation et son bilan.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES	INTERROGATEURS ou correcteurs
Vérifier les capacités du candidat à identifier les divers intervenants impliqués dans le placement familial, à se positionner et à communiquer au sein de cet ensemble. (voir indicateurs de compétences)	Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial ; Communiquer avec les intervenants extérieurs.	Savoir identifier les missions et le fonctionnement de l'institution dans laquelle on travaille ; Repérer et respecter les places, fonctions et responsabilités de chacun et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants ; Capacité à participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet pour l'enfant ; Se repérer dans le système de protection sociale et connaître ses différentes institutions ; Savoir adapter sa communication extérieure en fonction des règles établies par le service.	Formateur ; Professionnel justifiant d'une expérience professionnelle en accueil familial permanent : employeur ou salarié ; Les interrogateurs ne peuvent avoir de lien avec le candidat

Remarque : Conformément à la définition de la profession, les termes « enfant » ou « adolescent » dans ce document désignent indifféremment « l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur ».